



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
22 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif du programme de pays
pour le Kenya (2014-2018)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Raison d'être du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Gestion du programme et des risques	10
IV. Suivi et évaluation.	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources	14



I. Raison d'être du programme

1. Le Kenya se trouve au seuil d'une nouvelle ère de développement caractérisée par une accélération de la croissance économique et par les réformes démocratiques majeures annoncées par la Constitution de 2010 et les résultats des élections qui se sont déroulées dans le calme en 2013. La Constitution comporte des dispositions visant à remédier à des déséquilibres persistants sur les plans géographique et démographique, de même qu'en matière d'égalité des sexes et de répartition des ressources, qui ont freiné le développement dans le passé. Elle est axée sur les aspirations de la population, l'accent étant mis sur les droits économiques, sociaux et culturels, et elle exige un transfert massif de pouvoirs et de ressources à 47 nouveaux comtés. Pour réaliser les promesses énoncées dans la Constitution, le Kenya aura besoin de disposer d'une capacité institutionnelle suffisante, d'un encadrement dynamique à tous les niveaux, d'un système de responsabilisation efficace et d'un engagement inclusif de la part de citoyens prêts à assumer leurs responsabilités. Le Gouvernement reconnaît le potentiel que représente une société civile dynamique capable de soutenir les efforts qu'il déploie pour mobiliser la participation des citoyens au développement, et c'est pour cette raison qu'il s'emploie à établir un partenariat efficace respectant les principes de la responsabilisation mutuelle, de la transparence financière, de la coordination efficace et du partage des renseignements. Un tel transfert de compétences offre des occasions exceptionnelles d'améliorer la fourniture des services en renforçant la participation des citoyens, mais il a fait apparaître les contraintes affectant les capacités au sein des comtés. Ces contraintes, combinées à l'insuffisance des ressources nécessaires pour financer les nouveaux systèmes et structures, ainsi qu'à un manque de clarté sur le sujet des rôles et responsabilités des institutions¹, représentent un défi important à relever par le pays pour assurer son développement.

2. Selon les estimations, le Kenya a une population de 41 millions d'habitants (juillet 2012) qui compte autant d'hommes que de femmes; les deux tiers de la population considérée dans son ensemble ont moins de 25 ans². L'urbanisation s'accélère rapidement. La population augmente au rythme d'un million de personnes par an selon les estimations, et elle devrait atteindre 46,7 millions d'habitants d'ici 2017, et 70 millions à la fin de la période du Plan gouvernemental « Vision 2030 »³. Des progrès ont été accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne les objectifs 2, 6 et 8. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire en ce qui a trait aux objectifs 1, 3, 4 et 5⁴. Les secteurs en cause feront l'objet d'un traitement prioritaire sous la forme d'une intensification des efforts qui leur seront consacrés pour y rétablir une situation normale.

3. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant du Kenya, soit 820 dollars, le place au 24^e rang des pays d'Afrique subsaharienne, et largement en deçà du seuil de 1 025 dollars correspondant au statut de pays à revenu intermédiaire. Le coefficient

¹ National Treasury 2013, Transitional Authority Report 2013 (Trésor national 2013, Rapport de l'Autorité de transition pour 2013)

² Sessional Paper No. 3 of 2012 on Population Policy for National Development (Document de session n° 3 de 2012 sur la Politique démographique pour le développement national).

³ Deuxième plan à moyen terme (2013-2017).

⁴ National Millennium Development Goal Progress Report, 2011 (Rapport intérimaire national sur les objectifs du Millénaire pour le développement).

de Gini du Kenya, soit 0,446⁵, est nettement plus élevé que celui de pays voisins tels que l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie, ce qui ne l'empêche pas d'être proche de la moyenne de 0,45 pour la région considérée dans son ensemble. L'économie kényane reste fortement dualiste⁶, le secteur privé formel employant 2,2 millions de personnes (dont 32 % seulement sont des femmes) et fonctionnant parallèlement à un vaste secteur informel regroupant quelque 10,5 millions de personnes, en majorité des femmes et des jeunes⁷. Cette situation constitue l'un des principaux obstacles à une croissance inclusive. Les microentreprises et les PME génèrent environ 85 % des emplois et 20 % du PIB. Les femmes ont un accès limité aux facteurs de production et aux marchés. Représentant 80 % de la main-d'œuvre agricole, elles possèdent moins de 5 % des terres, et leur taux d'accès au crédit disponible est inférieur à 10 %, et à 1 % seulement du crédit agricole⁸. La corruption constitue également un obstacle au développement.

4. Dans un proche avenir, il est probable que le Kenya renforcera sa position en tant que puissance économique régionale en Afrique orientale suite à la découverte récente de pétrole, de gaz et de minéraux, de même qu'à l'amélioration des conditions commerciales au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). En outre, il entretient depuis longtemps des relations cordiales avec ses voisins dans le cadre d'ententes bilatérales et d'accords de coopération régionaux sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Le potentiel présenté par le secteur minier, pour peu qu'il soit géré efficacement, pourrait favoriser l'expansion des moyens de subsistance pour les communautés, les jeunes et les femmes. Toutefois, les activités d'extraction de ces ressources sont déjà à l'origine de conflits localisés, en partie en raison du manque de structures réglementaires et législatives efficaces et de l'absence de mécanismes de mobilisation appropriés capables de promouvoir le dialogue entre les parties prenantes sur le partage des avantages et la responsabilité sociale des entreprises.

5. Les effets défavorables du changement climatique, les carences de la gouvernance environnementale et la dépendance excessive par rapport aux sources traditionnelles d'énergie provenant de la biomasse ont entraîné une surexploitation des ressources naturelles. Cette situation a, à son tour, engendré des problèmes de déforestation, de réduction de la biodiversité, d'empiètement sur les habitats de la faune sauvage, et de dégradation des terres et de l'eau, en particulier dans les zones arides et semi-arides du Kenya, qui représentent 80 % de la superficie du pays. Seulement 20 % des ménages sont raccordés au réseau électrique national, et 70 % des habitants dépendent de la biomasse pour pourvoir aux besoins de base de leur ménage⁹. Les catastrophes naturelles à répétition sont endémiques et sont en général dues à des facteurs climatiques (sécheresses et inondations), entraînant de graves pénuries alimentaires et des pertes de vies et de moyens de subsistance. Il en résulte une exacerbation de la concurrence pour les ressources naturelles, l'accès à l'eau et les pâturages entre les petits éleveurs, les réfugiés et les communautés d'accueil. On

⁵ Kenya Economic Update (mise à jour sur l'économie du Kenya), Banque mondiale, 2013.

⁶ State of Kenya's Private Sector (État du secteur privé au Kenya), Banque africaine de développement, 2013.

⁷ Government of Kenya Economic Survey 2013 (Enquête gouvernementale sur l'économie du Kenya, 2013).

⁸ Banque mondiale 2007, Gender and Economic Growth in Kenya (L'égalité des sexes et la croissance économique au Kenya).

⁹ National Energy Policy, 2013 (Politique nationale de l'énergie, 2013).

estime qu'environ 3,2 millions de personnes sont touchées par des sécheresses et des inondations chaque année¹⁰. De 2008 à 2011, la perte financière subie par l'économie kényane a été estimée à 12,1 milliards de dollars¹¹ (environ 9 % du PIB). Les femmes continuent d'être particulièrement vulnérables, et il existe de graves lacunes au niveau de l'adoption, de la mise en œuvre et de la coordination des politiques, de même que sur le plan des capacités nationales d'intervention rapide.

6. L'Architecture nationale de paix et de cohésion du Kenya a vu le jour au lendemain des violences qui ont éclaté après les élections en 2007-2008, et en réaction à ces excès. En 2013, le pays occupait la 136^e place sur 162 au Global Peace Index, et en 2012 il se plaçait au 18^e rang parmi les 158 pays recensés par l'Indice du terrorisme mondial¹². Bien que la paix et la cohésion sociale règnent dans la plupart des comtés, dans certaines régions, en particulier dans les comtés côtiers et limitrophes, des causes structurelles de conflits et de violence sont toujours présentes, parmi lesquelles la possession des terres, la concurrence pour des enjeux ethnopolitiques, la polarisation politique, le taux de chômage élevé chez les jeunes, les sentiments d'exclusion, la prolifération des armes de petit calibre, la menace bien réelle d'actes de terrorisme (tels que ceux commis lors de l'attaque perpétrée au centre commercial Westgate), et la radicalisation de jeunes vulnérables par des groupes terroristes tels qu'Al-Shabaab. Cette situation est encore aggravée par les lacunes présentées par les mécanismes de prévention et d'intervention dont dispose l'État. En outre, les frontières en grande partie non surveillées et poreuses que le Kenya partage avec le Soudan du Sud, l'Éthiopie, l'Ouganda et la Somalie offrent aux contrebandiers de nombreux points de passage pour le trafic d'armes légères et de petit calibre. Il importe de noter que la lenteur du processus de réforme foncière, qui contribue aux conflits localisés, est un problème auquel s'attaque la nouvelle Commission des terres et qui n'a pas été jugé prioritaire dans le cadre du nouveau programme, étant donné que le PNUD ne joue pas un rôle prépondérant dans ce domaine.

7. Le Kenya a accompli des progrès en favorisant le respect du principe de l'égalité des sexes, conformément aux dispositions de la Constitution applicables en la matière, ce qui a notamment été reflété par la nomination de six femmes à des postes de secrétaire d'État. En revanche, 16 femmes seulement ont été élues à des postes de députés alors qu'il y avait 290 circonscriptions uninominales. La représentation des femmes au niveau des comtés a été assurée grâce à l'élection par scrutin direct de 47 femmes à l'Assemblée nationale. Toutefois, aucune femme n'a été élue gouverneure de comté ou sénatrice à l'occasion des élections de mars 2013. Au nombre des facteurs responsables de cet état de choses, on peut citer les capacités insuffisantes des femmes à s'organiser, les obstacles culturels, l'environnement politique compétitif, le coût financier élevé de l'enregistrement des organisations politiques et des campagnes, et la crainte d'être la cible d'actes de violence et d'intimidation¹³.

¹⁰ Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, 2013.

¹¹ Post-Disaster Needs Assessment (PDNA), 2011 (Évaluation des besoins après des catastrophes, 2011), Banque mondiale et Gouvernement du Kenya.

¹² Indice du terrorisme mondial, 2012, Institute for Economics and Peace.

¹³ Fédération internationale des femmes juristes – Gender audit of Kenya's 2013 elections process (Audit portant sur l'égalité des sexes dans le cadre du processus des élections de 2013 au Kenya).

8. L'évaluation des résultats des activités de développement pour le Kenya en 2013 indique que des pratiques optimales ont été appliquées, en soulignant notamment que les résultats du programme antérieur étaient pertinents compte tenu du contexte propre au pays, et que les interventions du PNUD ont facilité la mise en place d'une assise critique pour le développement. Le PNUD a contribué aux efforts visant à placer l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme dans la liste des priorités nationales, et il a joué un rôle crucial en aidant le Gouvernement et les commissions constitutionnelles à renforcer leurs capacités.

9. Les domaines dans lesquels des améliorations s'imposent comprennent la programmation, où une approche plus stratégique doit être adoptée pour améliorer l'efficacité des programmes, et les questions liées aux droits de l'homme, à l'égalité entre les sexes et à la protection des personnes vulnérables, sur lesquelles il faudra continuer de mettre l'accent en vue d'une intensification des efforts qui leur sont consacrés. Le PNUD doit réexaminer son cadre de résultats du programme et ses systèmes de rapports sur les progrès globaux accomplis afin de mieux faire ressortir les résultats obtenus et de favoriser la responsabilisation. Les enseignements ainsi tirés ont inspiré la conception du nouveau programme, en particulier en ce qui concerne le cadre de suivi et d'évaluation.

10. Le processus de transfert des pouvoirs orchestré par le Gouvernement offre au PNUD un point d'entrée exceptionnel pour coordonner les efforts ciblés consacrés aux objectifs du Millénaire pour le développement, dont la réalisation accuse un certain retard. Cela facilitera l'exécution des travaux d'analyse entrepris par l'entremise du cadre d'accélération de la réalisation des OMD et suscitera une réponse largement homogène de la part des Nations Unies (grâce à l'initiative intitulée « Unis dans l'action »), ce qui favorisera l'adoption d'une approche au cas par cas conformément au Plan stratégique du PNUD. Dans ces circonstances, la mise en œuvre d'une approche de développement centrée sur les régions deviendra la norme. Dans le cadre de la « Stratégie de transfert des compétences selon le principe du regroupement des services des Nations Unies », le PNUD ciblera certains comtés en fonction de critères établis par le Gouvernement dans ses profils de comté pour 2013 et dans le County Deprivation Index (indice de dénuement dans les comtés). Les enseignements tirés des activités entreprises dans ces comtés seront mis à profit afin d'appliquer ailleurs les méthodes qui auront fait leurs preuves, et les efforts déployés à cet effet seront intensifiés et financés par le budget national sous la forme d'affectations de crédits aux administrations des comtés.

11. Pour soutenir une croissance inclusive, le PNUD a œuvré au niveau des politiques en vue de créer un environnement favorable et a appuyé des interventions faisant office de catalyseurs au niveau des districts, par exemple lors de la mise en place de centres de solutions pour les entreprises. Compte tenu du dynamisme du secteur privé du Kenya et de l'importance économique de son segment informel, le PNUD considère que les approches consistant à institutionnaliser un dialogue de haut niveau portant sur des domaines précis entre des interlocuteurs publics et privés et à développer la chaîne de valorisation sont essentielles pour rendre plus efficace la contribution du secteur privé au développement. Le PNUD soutiendra le secteur minier du Kenya par l'entremise de ses capacités régionales et en collaboration avec le Centre africain de développement minier et le pôle régional multipartite pour les ressources minières relevant du Centre de ressources pour l'Afrique de l'Est rattaché à la Banque africaine de développement, à Nairobi.

12. Les défis à affronter par le Kenya sur le plan de la viabilité environnementale, qui sont encore exacerbés par le changement climatique et auxquels s'ajoute la nécessité de disposer de sources d'énergie renouvelables, exigent l'adoption d'une approche intégrée établissant un lien entre de meilleures pratiques de gestion des ressources naturelles (terres, eaux et forêts) d'une part, et les capacités d'alerte avancée et le renforcement de la résilience, d'autre part. Dans le comté de Turkana, le PNUD a orchestré avec succès la fourniture d'une gamme complète de services destinés à aider des organismes nationaux et des communautés vulnérables à gérer les risques liés aux catastrophes, avec des résultats tangibles, ce qui montre bien que les communautés font désormais preuve d'une résilience accrue face à des défis tels que la sécurité alimentaire, le développement humain et l'acquisition de moyens de subsistance durables dans le cadre de la mise en place de nouveaux mécanismes d'adaptation permettant de mieux résister aux inondations et sécheresses cycliques.

13. Les initiatives de renforcement des capacités prises par le PNUD ont amélioré l'aptitude de la National Drought Management Authority (NDMA – administration nationale de gestion des sécheresses) à atténuer les effets des catastrophes, à coordonner les mesures d'intervention et à réagir plus efficacement. Compte tenu du rôle central que jouent les structures de gestion des risques liés aux catastrophes dans le deuxième plan à moyen terme (2013-2017) (PMT II) et dans les plans de développement intégrés des comtés (CIDP), le PNUD intensifiera les activités menées dans le cadre de ces projets pilotes réussis de manière à les étendre à d'autres zones arides et semi-arides, ce qui élargira la portée de ces programmes et amplifiera leurs effets. Il renforcera sa collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans le cadre du projet régional sur les sécheresses, les catastrophes, la résilience et la viabilité, et il explorera les possibilités qui s'offrent sous les auspices de la CAE afin de créer des synergies propres à promouvoir les initiatives en faveur de la résilience.

II. Priorités du programme et partenariats

14. En tant que partie intégrante du PNUAD, le nouveau programme de pays s'aligne étroitement sur le deuxième plan à moyen terme (MTP II) et sur le Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, et il s'inspire de la nouvelle stratégie de promotion de l'égalité des sexes adoptée par le PNUD et des principales recommandations issues de l'évaluation des résultats des activités de développement effectuée en 2013 pour le Kenya. Le PNUD a conçu son programme de façon à aborder ces questions interdépendantes que sont la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, afin d'assurer une croissance économique durable et inclusive. Effectuée en fonction des données recueillies, la sélection des populations cibles (les ménages dirigés par des femmes, les jeunes, les personnes vivant avec le VIH et le sida, etc.), avec des indicateurs, des critères de base et des objectifs clairement définis, constituera un élément central de tous les programmes intégrés. L'application des principes exclusifs sous-tendant l'action menée par le PNUD facilitera le renforcement de la démocratie au Kenya et aidera les communautés vulnérables et marginalisées à améliorer leur résilience.

15. Le nouveau programme favorisera de manière intégrée les objectifs poursuivis dans les quatre domaines d'action jugés prioritaires dans le cadre de la programmation stratégique, à savoir a) le transfert des compétences et la responsabilisation; b) les secteurs productifs et le commerce; c) la viabilité

environnementale, les énergies renouvelables et la gestion rationnelle des terres; et d) la sécurité, la cohésion et la résilience communautaires.

16. Transfert des compétences et responsabilisation. Pour faire en sorte que le transfert des compétences satisfasse les besoins des citoyens conformément à la Constitution, le PNUD fournira des services de renforcement des capacités techniques aux administrations des comtés selon des modalités telles que la prestation des services publics bénéficiera d'un soutien assuré de manière équitable, ce qui permettra de répondre aux besoins des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec une incapacité, le VIH ou le sida, et d'autres groupes vulnérables. Dans le cadre de l'assistance élargie que les Nations Unies accordent aux initiatives de transfert des compétences, le PNUD soutiendra tout particulièrement l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de cadres législatifs; le renforcement institutionnel; et la direction évolutive et la mobilisation des citoyens. Les interventions du PNUD seront guidées par les principes de transparence et de responsabilisation dans la gestion des finances publiques; l'administration publique efficace et l'intégrité; l'établissement de programmes sensibles aux situations conflictuelles (y compris la prise de décisions et l'affectation des ressources); et la participation inclusive du public. Le programme accordera la priorité à l'établissement d'une solide culture du suivi et de l'évaluation, de même qu'au renforcement des capacités des comtés et des systèmes centraux pour leur permettre de produire des données crédibles, d'élaborer des politiques, plans et budgets favorables aux pauvres, axés sur des données probantes et sensibles aux problèmes d'égalité des sexes. Parallèlement, le PNUD mettra à profit la vaste expérience qu'il a acquise en collaborant avec les organisations de la société civile (OSC) pour renforcer la mobilisation et la responsabilisation des citoyens. C'est en s'exprimant et en participant que tous les citoyens contribueront dans une large mesure à faire en sorte que le transfert des compétences ait lieu au niveau local dans les comtés.

17. Les réformes de la gouvernance visant à consolider une culture démocratique en permettant aux citoyens de faire entendre leur voix et de participer doivent être caractérisées par le respect des droits de l'homme, du principe de l'égalité des sexes et de l'état de droit. Au niveau des administrations (de comté) décentralisées, le PNUD renforcera les capacités des organismes nationaux de promotion des droits de l'homme et des organisations de la société civile, dont celles qui sont vouées à la défense des droits des femmes et des personnes vivant avec le VIH et le sida. Le PNUD collaborera avec les administrations des comtés et les organisations de la société civile à la mise en œuvre en commun des initiatives destinées à encourager la participation citoyenne. Pour appuyer la mise en œuvre du programme de transformation de l'appareil judiciaire au niveau des comtés, le PNUD contribuera à l'amélioration de l'accès à la justice grâce à la création de mécanismes alternatifs de règlement des différends avec le concours d'acteurs non étatiques, ce qui améliorera, pour les citoyens, les possibilités d'exercer pleinement leurs droits économiques, sociaux et culturels. Parallèlement, le PNUD fournira un soutien technique à la Commission indépendante chargée de revoir le découpage électoral (IEBC) en utilisant une approche axée sur un cycle électoral intégré quelque temps avant les prochaines élections, qui auront lieu en 2017. En ce qui concerne les activités se situant en aval, le renforcement de la participation accrue des femmes, des jeunes et des groupes d'intérêts spéciaux au fonctionnement des structures de prise des décisions, et notamment des assemblées, des comités exécutifs et des conseils de services publics, sera inscrit sur la liste des priorités.

18. Secteurs productifs et commerce. En favorisant l'harmonisation des politiques commerciales au niveau régional, le PNUD soutiendra la création d'un environnement propice aux activités des entreprises, au niveau national comme dans le cadre de la décentralisation, de manière à renforcer les capacités locales et encourager l'innovation, faciliter le développement du secteur privé en misant sur le dynamisme des petites et moyennes entreprises (PME), et promouvoir l'esprit d'entreprise et l'acquisition d'aptitudes professionnelles, en ciblant les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés. En partenariat avec la Kenya Private Sector Alliance (KEPSA – alliance du secteur privé au Kenya), la Kenya Association of Manufacturers (KAM – association des fabricants du Kenya) et le Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis (KIPPRA – institut kényan de recherche et d'analyse dans le domaine des politiques publiques), le PNUD mettra l'accent sur l'institutionnalisation d'un dialogue de haut niveau instauré entre les acteurs publics et privés pour cibler des secteurs précis, ainsi que sur les stratégies de développement axées sur la chaîne de valorisation, et il assurera l'autonomisation des personnes défavorisées et vulnérables en leur permettant d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour répondre aux besoins du marché, de même que pour exploiter les possibilités qui y sont offertes. Certains comtés seront ciblés afin de bénéficier d'un soutien sous la forme de mesures d'autonomisation économique des jeunes, des femmes et d'autres groupes marginalisés, par l'entremise de centres de développement et de promotion des entreprises implantés sur leur territoire. Dans le cadre d'une approche tenant compte des tensions liées aux conflits, le soutien fourni visera à créer et faire fonctionner des structures inclusives et équitables pour la gestion des ressources naturelles, notamment dans le domaine minier. Le PNUD encouragera l'expansion des entreprises informelles et leur accession au secteur formel en tant que moyen d'augmenter les revenus et les possibilités d'emploi. Il effectuera également certaines études analytiques sur des questions socio-économiques et des évaluations qui serviront de base à la formulation de politiques de développement durable.

19. Viabilité environnementale, énergies renouvelables et gestion rationnelle des terres. Aux niveaux national et sous-national, le PNUD concentrera son attention sur les énergies renouvelables, l'élaboration de politiques de gestion des ressources naturelles, la viabilité écologique et la gouvernance environnementale, y compris la protection de la biodiversité. Il œuvrera en partenariat avec des organismes nationaux décentralisés tels que la National Environmental Management Authority (NEMA – autorité nationale chargée de la gestion de l'environnement) pour mettre conjointement en œuvre des programmes dans ces domaines. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (qui ont tous deux leur siège à Nairobi), le PNUD soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement pour suivre le rythme de l'évolution des exigences à respecter en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement. Tout en veillant à tenir compte des risques de conflits, le PNUD aidera le Gouvernement à profiter des découvertes récentes de pétrole, de gaz et de ressources minières afin de promouvoir une croissance économique durable et inclusive en mettant l'accent sur l'adoption et la mise en œuvre de politiques et cadres réglementaires conçus pour assurer la préservation de l'environnement, la création d'emplois et le développement local. Le PNUD concentrera son attention sur les moyens de profiter au maximum des investissements considérables consentis pour promouvoir le développement local par la mise en œuvre de politiques rationnelles incitant les entreprises à montrer

qu'elles sont capables d'assumer leurs responsabilités sociales et de contribuer ainsi à la création de moyens de subsistance, à la protection des communautés les plus vulnérables, et à la mise en place de mécanismes fonctionnels de partage de l'information et d'arbitrage pour les parties prenantes au niveau des comtés.

20. Sécurité communautaire, cohésion sociale et résilience La sécurité humaine constitue un important défi pour le développement au Kenya. Le PNUD vise à renforcer les capacités des organismes, des communautés et des personnes vulnérables, en particulier les femmes, pour augmenter leur résilience et réduire les risques et effets des catastrophes, les conflits à répétition, la violence et les chocs, y compris ceux qui sont dus aux changements climatiques. Il continuera à collaborer avec la NDMA pour fournir au personnel des comtés des moyens de renforcer ses capacités de gestion des risques liés aux catastrophes. Il concentrera aussi son attention sur le soutien à l'élaboration de politiques, stratégies et programmes de gestion des conflits; le renforcement des capacités des organismes et des communautés, en particulier dans le cas de ceux qui s'occupent des femmes et des jeunes, afin de créer et rendre opérationnels les mécanismes et systèmes de coordination nécessaires pour atténuer les effets des catastrophes et se préparer à y faire face, et pour lancer des alertes et des interventions rapides; et l'intégration de la consolidation de la paix, de la réconciliation, de la sécurité communautaire et de la gestion des risques liés aux catastrophes dans les secteurs clés et les plans de développement intégrés des comtés.

21. Tirant parti de l'architecture nationale de paix établie à l'échelle des 47 comtés du Kenya, et profitant de l'impulsion donnée par les efforts de médiation déployés récemment lors des forums sur la paix organisés dans les comtés, le PNUD fournira une aide ciblée aux régions qui sont le théâtre de conflits violents (zone de Moyale, dans le Comté de Marsabit, au nord du Kenya) ou dans lesquelles les tensions sectaires augmentent (zone côtière). En raison du caractère multidimensionnel des conflits, une approche intégrée sera adoptée. Le PNUD a déjà lancé plusieurs initiatives d'apaisement transfrontières dans le cadre de la création de comités de district en faveur de la paix de part et d'autre de la frontière traversant Moyale, en Éthiopie et au Kenya. Vu le succès des initiatives pilotes de ce genre, le PNUD a l'intention d'en entreprendre d'autres à plus grande échelle dans le cadre du nouveau programme.

22. Les partenariats existants constituant désormais la base solide dont il a besoin pour poursuivre son action, le PNUD continuera de mener la stratégie ambitieuse qu'il a entreprise en diversifiant la base de donateurs qu'il s'est constituée, notamment en comptant sur les pays qui se sont récemment joints à son réseau de partenaires, ainsi que sur le secteur privé et les fondations philanthropiques. L'approche globale adoptée par le PNUD en ce qui concerne son partenariat avec le Gouvernement du Kenya continuera de reposer sur les principes relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés à l'occasion des forums de Paris, Accra et Busan. Le PNUD continuera d'œuvrer en faveur du partage des coûts des programmes avec le Gouvernement du Kenya.

23. Dans l'esprit de l'initiative « Unis dans l'action », les nouveaux programmes conjoints prendront appui sur les partenariats actuels établis avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le FNUAP, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ONU-Femmes et d'autres organismes. Le partenariat solide conclu entre le PNUD et le programme des

Volontaires des Nations Unies (VNU) sera encore renforcé dans le cadre de la mise en œuvre des programmes conjoints. Le Fonds pour l'environnement mondial, qui collabore déjà étroitement avec le bureau du PNUD au Kenya, continuera de jouer un rôle essentiel. Le nouveau programme a clairement fait apparaître que le transfert de compétences, la réduction des risques liés aux catastrophes et les énergies renouvelables constituent des domaines qui présentent un potentiel considérable pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en particulier avec le Brésil, la Chine, l'Inde et la République de Corée.

III. Gestion du programme et des risques

24. Le présent descriptif du programme de pays donne un aperçu des contributions du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de responsabilisation utilisé par le Conseil d'administration pour déterminer si les résultats obtenus correspondent aux objectifs fixés, de même que pour évaluer l'emploi des ressources affectées au programme au niveau du pays. Les responsabilités confiées aux gestionnaires au niveau des bureaux de pays sont définies dans le programme et dans les politiques et procédures de fonctionnement de l'organisation, ainsi que dans le cadre de contrôle interne qu'elle utilise.

25. La mise en œuvre au niveau national continuera d'être la modalité privilégiée pour l'exécution du programme. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles et en consultation avec le Gouvernement et le siège du PNUD, une mise en œuvre directe pourra avoir lieu.

26. Le programme de pays est entrepris à un moment où le système des Nations Unies au Kenya a adopté la formule « Unis dans l'action » comme principal *modus operandi*. Le soutien du PNUD sera accordé en tenant compte des activités que le Gouvernement et les partenaires de développement pour assurer l'efficacité de l'aide au Kenya; le PNUD continue de participer aux travaux du Groupe des partenaires pour le développement et du Groupe d'évaluation de l'efficacité de l'aide. Le programme utilisera des instruments de financement conçus pour promouvoir la planification pluriannuelle, le financement, la prévisibilité et la polyvalence des ressources, de même que la responsabilisation mutuelle. Un exemple de ce genre d'instruments est l'accord-cadre de type inédit que le bureau du PNUD au Kenya a été le tout premier à mettre en œuvre et qui a été qualifié de « pratique optimale », au point d'avoir fait des émules dans d'autres pays.

27. En ce qui concerne la viabilité future des programmes, le renforcement des capacités sera la principale stratégie de sortie à utiliser dans le cadre du transfert des activités du PNUD aux partenaires d'exécution. Cela sera accompli en relevant le niveau de la qualité et des principales interventions, en reconnaissant pleinement qu'une analyse comparative des résultats obtenus dans la réalisation d'objectifs à moyen terme clairement définis devra être effectuée en fonction de critères précis, en procédant aux ajustements nécessaires pendant toute la durée du processus. L'approche adoptée par le PNUD vis-à-vis du renforcement des capacités évoluera en fonction des résultats des mesures desdites capacités pendant toute la durée du cycle de programme. Le PNUD s'est engagé à agir de manière plus résolue chaque fois qu'il juge nécessaire de se retirer de programmes entrepris dans un contexte où les atouts sont de toute évidence comparativement trop faibles et où le manque d'engagement politique est manifeste. C'est pour cette raison que les stratégies de

sortie seront notamment conçues en intégrant un transfert ciblé de capacités et des mécanismes bien rodés permettant de mesurer des preuves crédibles de changement, l'engagement des partenaires dès le début d'un programme, et l'aptitude à agir avec dynamisme au moment opportun.

28. Les problèmes de viabilité, les menaces à la sécurité, les chocs environnementaux et la fragmentation des programmes ont été identifiés comme constituant des risques importants pour leur mise en œuvre. Afin d'atténuer ces risques, la conception des programmes s'inspirera d'une théorie rationnelle du changement lors des interventions, et comprendra une stratégie de sortie compatible avec le maintien durable des résultats. Le PNUD entreprendra des études sur les incidences environnementales et sociales de tous les programmes et projets afin de réduire tout effet indésirable potentiel, ainsi que tout risque. Les occasions de renforcer la viabilité seront identifiées dès la phase de conception des programmes, exploitées pendant leur mise en œuvre, et suivies en utilisant des mécanismes de surveillance et d'évaluation. L'intensification des cycles sécheresse-inondation pose d'autres défis. Le PNUD continuera de concentrer son attention sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines à l'échelle nationale pour améliorer la résilience, afin d'amortir les chocs potentiels associés aux catastrophes naturelles. Les initiatives existantes serviront de base aux mesures adoptées pour améliorer encore une approche programmatique axée sur des questions spécifiques, les moyens utilisés à cet effet consistant à créer des équipes souples chargées de la recherche de solutions qui concevront, mettront en œuvre et suivront un programme en fonction d'une analyse détaillée des défis à relever pour assurer le développement.

29. Une attention particulière sera accordée à la surveillance du programme, à la gestion et l'atténuation des risques par une amélioration du suivi et des méthodes de gestion afin de prévoir, d'atténuer et d'évaluer les risques en tant qu'obstacles à la réalisation du programme de pays. On veillera à soutenir les capacités nationales afin de réaliser les ambitieux objectifs de développement du deuxième plan à moyen terme (MTP II) et de renforcer la cohésion et la réconciliation nationales, dont les bases restent fragiles. Pour assurer la rentabilité de ses activités et se prémunir contre d'éventuels risques fiduciaires et contre la corruption, le bureau de pays renforcera sa surveillance financière du programme et affinera son évaluation des capacités des partenaires potentiels, en particulier les organisations de la société civile, en suivant les risques financiers, en entreprenant des activités de formation et de mentorat continues sur la gestion axée sur les résultats et la gestion des programmes, et en multipliant les contrôles inopinés. L'approche harmonisée vis-à-vis des transferts en espèces sera mise en œuvre dans le cadre du programme de gestion des risques avec les partenaires opérationnels. La mise en œuvre accélérée de la feuille de route adoptée par le PNUD pour le Kenya en vue de la restructuration des processus commerciaux, qui s'inscrira dans le droit fil des nouvelles procédures opérationnelles standard s'inspirant de l'initiative « Unis dans l'action », raccourcira les délais d'exécution et améliorera l'efficacité et la rentabilité des tâches répétitives, ainsi qu'on a déjà pu le constater lors de l'utilisation de systèmes de paiement mobile.

30. Désireux de disposer d'un outil de gestion des alertes rapides et pour améliorer l'efficacité, le bureau de pays utilisera le registre des risques Atlas pour en faire le système de base mis en œuvre dans le cadre de ses activités d'établissement des rapports sur les opérations et les programmes. Il s'inspirera également des conseils

fournis par les comités de programme et de projet, des orientations provenant du programme du PNUD et des arrangements conclus au sujet de la gestion des projets, en mettant également à profit les connaissances issues des évaluations et des vérifications, et veillera à ce que les budgets affectés au suivi et à l'évaluation soient prévus et approuvés au stade de l'examen préalable des projets.

IV. Suivi et évaluation

31. Le système de gestion axé sur les résultats sera amélioré pour permettre de mieux évaluer les contributions du PNUD aux changements radicaux qui se produisent au Kenya. Il sera ancré dans le PNUAD et le Système national intégré de suivi et d'évaluation (NIMES) pour permettre de mesurer efficacement les résultats sous l'égide du Gouvernement. Il comportera un module d'appoint permettant d'accéder à des données en temps réel dans le cadre de l'initiative Huduma (programme gouvernemental grâce auquel les citoyens peuvent avoir accès à divers services et renseignements publics à partir de centres de services à guichet unique, notamment à l'aide de téléphones mobiles). Le PNUD renforcera son partenariat par l'entremise d'un centre privé de technologies novatrices à Nairobi, appelé iHub, pour faciliter l'accès aux données émanant de communautés de toutes les régions du Kenya. Le recours à l'externalisation ouverte pour obtenir des commentaires sur des thèmes précis pourra également avoir lieu par l'entremise des plates-formes d'iHub.

32. Les groupes de résultats du PNUAD et les conseils consultatifs apparentés seront utilisés pour assurer la surveillance et le suivi ininterrompu des progrès accomplis grâce aux contributions fournies par les Nations Unies et le PNUD en vue de la réalisation des objectifs fixés et de l'exécution des ajustements au programme qui pourront s'avérer nécessaires. Les conseils consultatifs comprendront des représentants des organismes des Nations Unies participants, du Gouvernement, de groupes de réflexion et de recherche indépendants, et de partenaires du développement. Conformément aux principes de l'efficacité de l'aide, les missions de suivi entreprises conjointement avec les partenaires de développement du PNUD et le Gouvernement continueront de jouer un rôle essentiel.

33. Au titre de sa participation aux coûts directs des projets, le PNUD s'engagera à fournir jusqu'à 5 % des ressources affectées au programme afin de renforcer les fonctions de suivi et d'évaluation, en mettant tout particulièrement l'accent sur la surveillance et l'amélioration de la fiabilité et de la fréquence des données. Le bureau comprend trois fonctionnaires professionnels et un VNU affectés au suivi et à l'évaluation, et il tirera également parti des capacités de l'équipe conjointe de suivi et d'évaluation du PNUAD. Le PNUD s'engagera également à financer au moins 15 % de tous les budgets du programme pour promouvoir la responsabilisation des femmes, conformément à la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014–2008. Cela permettra de mieux cibler les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, et facilitera la production de statistiques et autres données ventilées par sexe.

34. Parallèlement à ces efforts, un programme novateur pluriannuel de recherches thématiques sur les politiques, comprenant notamment des études thématiques indépendantes, des niveaux de référence et des enquêtes d'évaluation, sera entrepris dans les zones émergentes au sujet desquelles le bureau de pays ne pourra pas trouver de données afin de faciliter le suivi des progrès. Ces études seront financées

par imputation directe des coûts aux projets, et leurs résultats seront largement diffusés afin de faciliter l'accès aux débats sur les politiques publiques et de créer un puissant mécanisme de rétroaction entre les politiques et la pratique.

35. Enfin, le PNUD améliorera l'assurance de qualité en créant une réserve d'experts pour faire en sorte que la fonction de suivi et d'évaluation soit renforcée dans le cadre des divers programmes. De plus, il procédera stratégiquement à une analyse des politiques fondée sur des données factuelles afin de valider la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des résultats du développement et de dispenser des conseils et des services de plaidoyer sur les politiques pour intégrer les outils élaborés par les Nations Unies (Rapports sur le développement humain, objectifs du Millénaire pour le développement, et objectifs de développement durable) à la planification aux niveaux national et des comtés.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Kenya (2014-2018)

Priorité ou objectif au niveau national : Adopter des réformes dans le domaine de la gouvernance, et notamment une législation visant à assurer la mise en œuvre du Cadre de transformation de la Constitution et de l'appareil judiciaire

Résultat 1.3 visé par le PNUAD : Transfert des pouvoirs et responsabilisation : D'ici 2017, un processus participatif de transfert des pouvoirs est instauré et présente les caractéristiques suivantes : il est bien compris par les parties prenantes, coordonné correctement, et doté de ressources attribuées de manière équitable en vue de la prestation de services accessibles et de qualité; les institutions décentralisées sont autonomes sur les plans juridique, financier et technique, bien gérées, efficaces et capables de rendre des comptes; la gestion des ressources est transparente, équitable, efficace et efficient à tous les niveaux.

Résultat 3 ayant un lien avec le plan stratégique : Les pays ont renforcé leurs institutions, de manière à pouvoir assurer progressivement un accès universel aux services de base

<i>Indicateur(s) de résultats du PNUAD, repères et objectif(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives, en fonction du/des résultat(s) (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur : Pourcentage des administrations de comté qui mettent pleinement en œuvre leur plan de développement intégré de comté (CIDP); Repère : 0 (2013); Objectif : Tous les comtés sélectionnés (2018) Indicateur : Niveau de confiance manifestée par le public vis-à-vis de la fourniture des services de base : ventilation par sexe, zones rurales/urbaines et groupe de revenu; Repère : 63,5 % à l'indice de satisfaction globale des usagers (2009); Cible : 75 % à l'indice de satisfaction des usagers (2017)	- Données en temps réel recueillies grâce à l'initiative Huduma sur la prestation des services - Études pour la collecte de données de référence et d'évaluation (2014 et 2017) sur la prestation décentralisée de services - Enquêtes semestrielles sur le degré de satisfaction des usagers à l'échelle nationale et des comtés - Rapport d'enquête semestriel par collecte de données de base sur la situation en matière de gouvernance au Kenya - Rapport d'observateurs indépendants sur les élections - Estimations annuelles sur le VIH et le sida au Kenya	1.1. Les gouvernements national et de comté, de même que les Commissions constitutionnelles, sont capables d'effectuer une transition coordonnée et efficace vers le système décentralisé et d'intégrer les droits de l'homme et les aspects relatifs à l'égalité des sexes conformément aux dispositions constitutionnelles Indicateur : Nombre d'administrations de comté intégrant des normes et services tenant compte du principe de l'égalité des sexes dans un certain nombre de secteurs publics; Repère : À déterminer (2013); Cible : Toutes les administrations des comtés sélectionnés (2018); Données : Plan d'exécution des activités des comtés; rapports sur les résultats obtenus par les administrations de comté.	Ministère de la Décentralisation et de la Planification, Bureau du Vérificateur général, administrations des comtés, Commission chargée de l'affectation des recettes, Commission de mise en œuvre de la Constitution (CIC), Commission nationale kényane sur les droits de l'homme (KNHCR), Commission de la justice administrative, Commission nationale chargée de la Commission féminine et de l'égalité, appareil judiciaire, Conseil national de lutte contre le sida, Commission indépendante chargée des élections et de la délimitation des circonscriptions électorales	Ressources ordinaires : 4 600 000 Autres : 39 000 000

<i>Indicateur(s) de résultats du PNUAD, repères et objectif(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives, en fonction du/des résultat(s) (en dollars des États-Unis)</i>
<i>Indicateur</i> : Déroulement du processus électoral et constitutionnel dans le calme; <i>Repère</i> : Les élections de 2013 ont été libres et équitables, et elles ont abouti à des résultats crédibles; décision de la Cour suprême du 28 mars 2013. Rapport de la mission d'observation de l'UE de 2013; <i>Cible</i> : Les élections de 2017 aboutissent à des résultats crédibles et se déroulent dans le calme		1.2. Les citoyens et la société civile du Kenya participent concrètement aux processus démocratiques, et ils jouissent de nouveau de l'autonomie nécessaire pour se mobiliser politiquement et socialement et exiger que les fonctionnaires élus soient à la hauteur de leurs responsabilités et rendent des comptes dans l'exercice des fonctions de gouvernance qui leur sont confiées <i>Indicateur</i> : Pourcentage de comtés disposant de mécanismes fonctionnels pour promouvoir la mobilisation des citoyens; <i>Repère</i> : 0 (2013); <i>Cible</i> : 47 (2017); <i>Données</i> : Commission Huduma pour la mise en œuvre de la Constitution (CIC), Rapports de la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya (KNCHR)	Partenaires bilatéraux et multilatéraux Acteurs non étatiques en particulier d'organisations de la société civile	Ressources ordinaires : 2 000 000 Autres ressources : 21 000 000
		1.3. Capacités disponibles aux niveaux national et des comtés renforcées pour entreprendre des interventions équitables, responsables et efficaces dans la lutte contre le VIH et le sida <i>Indicateur</i> : Pourcentage des comtés fortement touchés qui disposent de plans de développement intégrés comportant une composante de lutte contre le VIH, notamment en prévoyant les financements nécessaires; <i>Repère</i> : 0 (2013); <i>Cible</i> : 50 % des comtés fortement touchés dotés de plans de développement intégrés avec composante de lutte contre le VIH assortie des financements nécessaires; <i>Données</i> : Plans de développement intégrés des comtés, budgets des comtés.		Ressources ordinaires : 1 150 000 Autres ressources : 3 100 000

Priorité ou objectif national : Création d'emplois, y compris soutien aux microentreprises et aux firmes de petite taille (faciliter les investissements du secteur privé; permettre aux jeunes d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour faire leur entrée sur le marché du travail et créer des entreprises).

Résultat 3. 2 visé par le PNUAD : Secteurs productifs et commerce : D'ici à 2018, les **secteurs productifs** (finance, agriculture, tourisme, fabrication, industrie minière), le commerce et leurs chaînes de valorisation sont entre les mains d'intérêts privés et leur dynamisme est assuré par les PME viables, diversifiées, technologiquement capables d'innover, orientées vers les activités commerciales et concurrentielles sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux.

Résultat connexe 1 du plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateur(s) de résultats du PNUAD, repères et objectif(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives, en fonction du/des résultat(s) (en dollars des États-Unis)</i>
<i>Indicateur :</i> Taux d'emploi (formel et informel), ventilé par secteur et sous-secteur, sexe, âge et groupes exclus; <i>Repère :</i> Taux d'emploi de 61,7 % (selon le recensement et le taux d'emploi total officiellement observé); Rapport entre l'emploi formel et l'emploi total : 0,15 (2013); <i>Cible :</i> Taux d'emploi, 62,8 %; Rapport entre l'emploi formel et l'emploi total : 0,40 (2017) <i>Indicateur :</i> Pourcentage de PME comportant plus de 10 employés; <i>Repère :</i> 1 % (1999); <i>Cible :</i> 8 % (2017)	- Enquête économique annuelle, évaluation des résultats du deuxième Plan à moyen terme (MTP II); rapports de l'OIT - Enquête sur les PME de 2014, Gouvernement kényan	2.1. Les secteurs public et privé aux niveaux national et décentralisé disposent techniquement des capacités nécessaires pour formuler (secteur public) et appliquer (secteur privé) des politiques et structures équitables, axées sur des données factuelles et favorables aux entreprises qui sont fondées sur les droits de l'homme, tiennent compte des principes de l'égalité des sexes et stimulent une croissance économique inclusive et écologiquement viable <i>Indicateur :</i> Nombre de politiques applicables au secteur privé qui sont favorables aux entreprises et assurent la promotion des droits, de l'inclusion et de la création d'emplois décents pour les hommes et les femmes; <i>Repère :</i> 1 (2013); <i>Cible :</i> 5 (2018); <i>Données :</i> Rapport du Gouvernement kényan	<i>Ministères :</i> Décentralisation et Planification; Industrialisation et Développement des entreprises; Éducation, sciences et technologies; Agriculture; Mines; Travail. Le KEPSA (alliance du secteur privé du Kenya), SME Authority (agence chargée des PME), KIPPRA (Institut kényan de recherche et d'analyse dans le domaine des politiques publiques), KAM (Association des fabricants du Kenya), Kenya Investment Authority (agence kényane de promotion des investissements), administrations des comtés	Ressources ordinaires : 1 200 000 Autres ressources : 10 000 000

<i>Indicateur(s) de résultats du PNUAD, repères et objectif(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives, en fonction du/des résultat(s) (en dollars des États-Unis)</i>
		2.2. Le secteur minier est renforcé sur le plan technique pour appliquer des mesures visant à protéger l'environnement et investir dans le développement communautaire et les services sociaux <i>Indicateur</i> : Nombre de cadres juridiques, stratégiques et réglementaires en place pour assurer une gestion des recettes transparente, responsable, inclusive et respectant le principe de l'égalité des sexes; <i>Repère</i> : 0 (2013); <i>Cible</i> : 3 d'ici 2017; <i>Données</i> : Rapport du Gouvernement kényan	Partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris partenaires pour la coopération Sud-Sud Acteurs non étatiques, issus en particulier du secteur privé	Ressources ordinaires : 1 282 000 Autres ressources : 3 000 000
		2.3 Les secteurs public et privé sont techniquement, technologiquement et financièrement aptes à créer et adapter des entreprises responsables et viables, qui sont économes en ressources et innovantes. <i>Indicateur</i> : Nombre de centres de comté pour le développement des affaires créés; <i>Repère</i> : 0 (2013); <i>Cible</i> : 20 (2018); <i>Données</i> : Rapports du gouvernement kényan		Ressources ordinaires : 1 100 000 Autres ressources : 6 000 000

Priorité ou objectif au niveau national : Le Gouvernement encouragera le développement des énergies renouvelables en tant que sources d'énergie de remplacement et concentrera également son attention sur les moyens de se doter d'un environnement propre, sûr et viable.

Résultat 4.1 visé par le PNUAD : Cadres politiques et juridiques : D'ici 2016, le Kenya se sera doté de politiques et cadres juridiques robustes établissant un lien entre les questions de viabilité environnementale, changement climatique et gestion rationnelle des terres et les mesures à prendre pour assurer la sécurité et la résilience humaines, ce qui nécessitera une réponse intégrée et coordonnée à toutes les phases.

Résultat connexe 1 du plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateur(s) de résultats du PNUAD, repères et objectif(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives, en fonction du/des résultat(s) (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur : Nombre de cas de conflits et de catastrophes signalés dans le contexte de l'utilisation des terres et des ressources naturelles dans les comtés exposés aux catastrophes; Repère : À déterminer; Cible : Réduction de 30 %. Indicateur : Portée de l'utilisation des énergies efficaces du point de vue du coût et durables, ventilée par source d'énergie et bénéficiaire, sexe, milieu rural / urbain et groupes exclus; Repère : 3,1 millions de cuisinières de conception améliorée, 15,3 mégawatts (MW) produits par de petites centrales hydroélectriques (2013), et 5,45 MW par des centrales éoliennes (2012); 300 000 habitations rurales équipées de systèmes solaires (2012); 450 bâtiments institutionnels équipés de systèmes solaires (2013), 8 000 digesteurs de biogaz (2012);	- Publications de l'Energy Regulatory Commission (Commission de réglementation de l'énergie), National Economic Survey (enquête sur l'économie nationale) effectuée par le Kenya National Bureau of Statistics (Bureau national de la statistique du Kenya – KNBS) - Effectuer une enquête sur la résilience des communautés au changement climatique (2017) - Effectuer une enquête auprès des entreprises qui utilisent des technologies énergétiques propres (2016)	3.1. Le Gouvernement kényan dispose de capacités suffisantes pour élaborer des réponses politiques cohérentes et axées sur des données probantes aux défis interdépendants à surmonter en matière de viabilité environnementale, de gestion des terres et des ressources naturelles, et de sécurité humaine Indicateur : Nombre de cadres juridiques en place pour gérer efficacement les ressources naturelles / forestières dans le respect du principe de l'égalité des sexes avec le soutien du PNUD; Repère : 3 (2013); Cible : 10 (2018); Données : Rapports annuels du Gouvernement kényan et Rapports sur les communications nationales de la CCNUCC 3.2 Transfert efficace de technologies et de compétences pour mettre au point des modèles de systèmes économiques produisant de l'énergie électrique tirée de la biomasse, du rayonnement solaire et des ressources géothermiques, et de mini-centrales hydroélectriques et éoliennes	Ministère de l'Environnement, Ressources hydrauliques et naturelles, Commission de réglementation de l'énergie, Service des forêts du Kenya, Institut de recherche et de développement industriel du Kenya, Association des fabricants du Kenya, Agence nationale de gestion de l'environnement Partenaires bilatéraux et multilatéraux Acteurs non étatiques, en particulier des organisations de la société civile et du secteur privé	Ressources ordinaires : 3 600 000 Autres ressources : 35 000 000 Ressources ordinaires : 1 800 000 Autres ressources : 20 000 000

<i>Indicateur(s) de résultats du PNUAD, repères et objectif(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives, en fonction du/des résultat(s) (en dollars des États-Unis)</i>
<i>Cible</i> : 5 millions de cuisinières de conception améliorée (2017), 20 MW produits par de petites centrales hydroélectriques (2015), et 20 MW par des centrales éoliennes (2015), 500 bâtiments institutionnels de plus équipés de systèmes solaires, 100 000 systèmes solaires de plus équipant des habitations d'ici 2017 (deuxième Plan à moyen terme – MTP II), 6 500 digesteurs de biogaz (2019)		<i>Indicateur</i> : Taux d'accès aux énergies renouvelables pour les ménages dirigés par des femmes dans les régions rurales; <i>Repère</i> : 2 % pour les cuisinières de conception améliorée (2013); <i>Cible</i> : 10 % pour les cuisinières de conception améliorée (2018); <i>Données</i> : Bureau national de statistique du Kenya (KNBS), Enquête sur l'économie effectuée par le Gouvernement kényan		
Priorité ou objectif national : Accorder la priorité à la mise en œuvre du plan de lutte contre la sécheresse et les inondations élaboré dans le cadre de l'initiative destinée à mettre fin aux situations d'urgence dues à la sécheresse; établir des structures efficaces de promotion de la paix et de prévention des conflits sur tout le territoire du pays; restructurer les mécanismes de coordination gouvernementaux pour empêcher, gérer et résoudre les conflits de manière efficace et efficiente; renforcer la capacité des mécanismes internationaux de gestion des conflits transfrontières conformément à Vision 2030.				
Résultat 4.2 visé par le PNUAD : Systèmes destinés à assurer la sécurité et la résilience des communautés. D'ici 2018, les comtés et les communautés seront capables de prévoir et empêcher les catastrophes et autres situations d'urgence, et d'y réagir efficacement.				
Résultat connexe 5 du plan stratégique : Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés aux changements climatiques.				

<i>Indicateur(s) de résultats du PNUAD, repères et objectif(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives, en fonction du/des résultat(s) (en dollars des États-Unis)</i>
<i>Indicateur</i> : Nombre de comtés dotés de systèmes opérationnels d'alerte avancée et d'intervention rapide pour a) réduire les	- Analyses périodiques des plans de développement intégrés des comtés - Rapports de situation périodiques de la Commission nationale	4.1. Capacités institutionnelles en place pour mettre en œuvre et suivre les politiques, stratégies et plans de gestion des risques liés aux catastrophes, de renforcement de la paix, de prévention	Ministères : Intérieur; Décentralisation et Planification; Assemblée de certains comtés, Agence nationale de gestion des catastrophes (NDMA),	Régulier : 3 700 000 Autres ressources : 29 500 000

<i>Indicateur(s) de résultats du PNUAD, repères et objectif(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives, en fonction du/des résultat(s) (en dollars des États-Unis)</i>
risques; b) intervenir en cas d'urgence; c) gérer les conflits; <i>Repère</i> : N./D. en 2013; <i>Cible</i> : Tous les comtés sélectionnés <i>Indicateur</i> : Nombre de déplacements attribuables à des catastrophes et des situations d'urgence; <i>Repère</i> : 97 626 dus à des catastrophes naturelles; 116 074 dus à des conflits (2012); <i>Cible</i> : Réduction de 25 % (2018) <i>Indicateur</i> : Perte économique attribuable à des risques naturels (p. ex. risques géophysiques ou engendrés par le climat) en tant que proportion du PIB; <i>Repère</i> : 9 % du PIB (12,1 milliards de dollars É-U) 2008-2011; <i>Cible</i> : 77 % du PIB (réduction de 25 % (2018))	pour la cohésion et l'intégration (NCIC) et le Conseil national de sécurité • Rapports annuels des Nations Unies • Rapports annuels de l'Observatoire des situations de déplacement interne • Rapports annuels de vérification sur le respect du principe de l'égalité des sexes	des conflits et de sécurité communautaire tenant compte du principe de l'égalité des sexes et des droits de l'homme <i>Indicateur</i> : Pourcentage de comtés exposés aux catastrophes et aux conflits qui disposent de capacités suffisantes pour mettre en œuvre des politiques et plans de gestion des risques liés aux catastrophes et de consolidation de la paix; <i>Repère</i> : 0 % (2013); <i>Cible</i> : 75 % (2018); <i>Données</i> : Avis dans la gazette du Gouvernement; rapports d'évaluation des capacités institutionnelles	National Catastrophe Operation Centre (Centre national d'opérations en cas de catastrophe), Commission pour la cohésion nationale et l'intégration, Bourse de Nairobi	
		4.2. Mécanismes de coordination, préparation, systèmes d'alerte avancée et de fourniture de services de secours et de relèvement rapides opérationnels aux niveaux national, des comtés et des communautés <i>Indicateur</i> : Nombre de comtés touchés par les catastrophes et les conflits dotés de structures de coordination efficaces, systèmes d'alerte avancée et planification	Partenaires bilatéraux et multilatéraux Acteurs non étatiques, en particulier les organisations de la société civile	Ressources ordinaires : 3 000 000 Autres ressources : 15 000 000

<i>Indicateur(s) de résultats du PNUAD, repères et objectif(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives, en fonction du/des résultat(s) (en dollars des États-Unis)</i>
		des interventions d'urgence associés à des mesures rapides; <i>Repère</i> : 0 (2013); <i>Cible</i> : 20 (2018); <i>Données</i> : Rapports périodiques du Gouvernement kényan; rapports périodiques des organisations de la société civile; rapports d'évaluation; Global Peace Index; Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), évaluation des besoins après une catastrophe		